

## **RÈGLEMENT DE LA MONT'STACHE ROSE - EDITION 2024**

### **ARTICLE 1 – Organisation**

Le Foyer Rural de Lortet avec la participation des comités des fêtes de Izaux, Gazave, Saint-Arroman, organise le dimanche 27 octobre 2024 la MONT'STACHE ROSE,

- la marche santé 7,15 km
- la marche rose 10,70 km
- la marche moustache 12,92 km

Les marches sont ouvertes aux femmes et aux hommes, sont non chronométrées et sont ouvertes à toutes et à tous sans certificat médical.

### **ARTICLE 2 - Horaires Départ**

- Marches départ 9h – Salle des fêtes de Lortet
- Arrivée Marches : Salle des fêtes de Lortet

### **ARTICLE 3 - Attribution lots**

Une récompense sera attribuée à tous les participants de la marche.

### **ARTICLE 4 - Conditions d'engagement, Inscriptions**

- - Marche ouverte à tous
- - Droits d'inscription : marche :10€ pas d'inscription le jour de la marche
- - Inscription :
- - par internet sur le site <http://lamontstacherose.wixsite.com/moustache> - Paiement par CB.
- - par courrier avant le mercredi 23 Octobre auprès de FOYER RURAL DE LORTET MAIRIE 65250 LORTET Tel : 06.24.49.04.62 / email : [lamontstacherose@gmail.com](mailto:lamontstacherose@gmail.com)

Le dossier d'engagement pour la MARCHÉ doit comprendre :

- - le bulletin d'inscription renseigné et signé, pas de certificat nécessaire pour la marche.
- - les droits d'inscription (paiement par chèque à l'ordre du Foyer Rural de Lortet)

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**Aucun remboursement ne pourra être effectué suite à cet achat l'intégralité des dons sera reversée à la lutte contre le cancer.**

### **ARTICLE 5 - Assurance**

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile : ALLIANZ GABIN Jean-Philippe 49 rue Maréchal Juin 65300 LANNEMEZAN sous le numéro contrat 62223633,

Les participants doivent s'assurer personnellement.

### **ARTICLE 6 - Ravitaillement**

Un ravitaillement solide et liquide sera servi pour les parcours rose et moustache à la cabane des chasseurs de Montoussé.

### **ARTICLE 7 - Sécurité**

Les parcours se dérouleront sur des routes non privatisées. Les participants devront marcher au maximum sur le côté droit de la chaussée et devront respecter le code de la route. Le parcours sera ouvert par un ou plusieurs bénévoles et fermé par un ou deux autres bénévoles.

Les carrefours seront protégés par des signaleurs.

Les bénévoles seront présents à tout moment en cas d'accident.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout participant paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Seuls les véhicules officiels (vélos, voitures, motos...) sont autorisés à suivre la marche.

Tout participant coupable d'incivilité physique ou verbale envers un bénévole sera exclue de la marche.

### **ARTICLE 8 - Marche**

Pas de chronométrage pour la MARCHÉ.

### **ARTICLE 9 - Engagement, Conditions de participation**

Tout engagement est ferme, définitif et strictement personnel. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à respecter le règlement, ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Ces règles seront affichées sur notre site internet ainsi qu'au départ et à l'arrivée. Toute inscription implique l'acceptation et le respect de la charte du marcheur.

### **ARTICLE 10 - Droit à l'image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la marche ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### **ARTICLE 11 - Force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler la marche sans préavis.